

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT No. 670-2024**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2024 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 670-2024 ayant pour objet de décréter le taux des taxes foncières et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2024

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 8^e jour de février 2024.



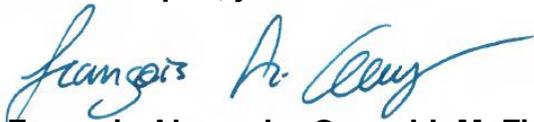
**François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier**

Certificat de publication au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 8 février 2024, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour de février 2024.



**François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier**